

Sociologies *Nachi*

Théories et recherches

Concept commun et concept analogique de compromis : « un air de famille »

Essai d'épistémologie pragmatique

MOHAMED NACHI

Résumés

Ne doit-on admettre l'idée de compromis que lorsqu'il existe des partenaires et que ces derniers procèdent à des négociations et acceptent de faire de concessions mutuelles pour aboutir à une forme d'accord ? Est-il inapproprié d'utiliser le terme de compromis pour parler d'entités abstraites ou de catégories de pensées opposées ? Cet article pose la question de savoir quel serait le lien à établir entre les deux acceptions du terme compromis, commun et analogique. Son ambition est de construire deux concepts opératoires visant à rendre intelligibles les réalités multiples du compromis. Partant du champ lexical du mot compromis, il envisage la construction d'un concept théorique opératoire. Le compromis est appréhendé dans son sens commun et dans ses usages variés selon les contextes, afin d'en déterminer les principales caractéristiques spécifiques. Enfin, la notion de grammaire est reprise pour déceler ce qui est commun aux deux concepts et pour poser les bases d'une réflexion ayant pour enjeu la construction sociale du compromis.

Compromise as a commonsense concept and as an analogical concept: "family likenesses". A practical epistemological reflection

Should we consider the concept of compromise only in the presence of partners willing to negotiate and who both accept to make concessions in order to arrive at some form of agreement? Is it appropriate to talk of compromise when facing abstract entities or categories of opposing ideas? This article explores what would be necessary in order to be able to establish a link between commonsense compromise and analogical compromise, the two accepted meanings of the concept. Its ambition is to construct two operational concepts capable of rendering intelligible the multiple realities of compromise. Starting from the lexical field of the term compromise, an operational theoretical concept is constructed. The compromise is considered from its commonsense perspective and from its varied uses in relation to its different contexts in order to determine its principal specific characteristics. Finally, the concept of grammar is used for identifying what is shared by the two concepts and for establishing the foundations of a reflection on the issue of the social construction of compromise

Concepto habitual y concepto analógico del compromiso: « un aspecto familiar ». Ensayo de epistemología pragmática

Habitualmente se considera compromiso a lo que se llega, tras negociaciones y concesiones mutuas, cuando dos partes, se ponen de acuerdo con respecto a algo. Pero, ¿puede aplicarse este termino a conceptos abstractos o a esquemas de pensamientos opuestos? En este artículo se plantea la cuestión de saber cual será el nexo entre dos

interpretaciones del término « compromiso », el común y el analógico. El objetivo es el de elaborar dos conceptos operativos que permitan a hacer inteligibles las realidades múltiples contenidas en ese término. A partir del marco lexical de la palabra compromiso, se examina la construcción de un concepto teórico que desemboque en la práctica. El compromiso está aprehendido tanto en lo que es la visión habitual y concreta como según sus usos diferentes en los distintos contextos con el fin de determinar las principales características específicas. Finalmente la utilización de la gramática nos permite revelar lo que estas dos utilizaciones tienen en común y para elaborar las bases de una reflexión cuya problemática fundamental es la construcción social del compromiso.

Entrées d'index

Index de mots-clés : sociologie pragmatique, compromis, champ lexical, concept, analogie

Texte intégral

Liminaire

- 1 Les réflexions suivantes se veulent être en premier lieu une réponse à des questions soulevées par certains de mes interlocuteurs à l'occasion de diverses conférences que j'ai données à différents endroits et des séminaires que j'ai organisés en Tunisie au sein du Laboratoire *Diraset. Études maghrébines*. En effet, parmi d'innombrables réactions, une interrogation particulièrement importante n'a cessé de revenir sous des formulations diversifiées. En résumé : certains interlocuteurs n'admettent l'idée de compromis que lorsqu'il existe des partenaires et que ces derniers procèdent à des négociations et acceptent de faire de concessions mutuelles pour aboutir à une forme d'accord nommée compromis. Par conséquent, à leurs yeux, il serait inapproprié d'utiliser le terme de compromis pour parler d'entités abstraites ou de catégories de pensées opposées, comme lorsque, par exemple, l'on parle de compromis entre tradition et modernité, entre l'universel et le particulier ; ou encore lorsqu'il est question, dans le domaine de la religion, de compromis entre absolu et relatif, entre révélation et raison, entre interprétation littérale et interprétation métaphorique.
- 2 Partant de cette objection tout à fait pertinente, je me suis posé la question de savoir quel serait le lien à établir entre les deux acceptions du terme compromis. C'est la réponse à cette interrogation qui m'a conduit aux considérations épistémologiques développées ci-après, dont l'ambition est de construire deux concepts opératoires visant à rendre intelligibles les réalités multiples du compromis.
- 3 On voudra bien, je l'espère, excuser ce que peut paraître avoir de trop abstrait une telle réflexion sur des questions dont les enjeux sont, pourtant, éminemment pratiques. Elle m'a semblé ici nécessaire pour indiquer dans quel esprit sont conçues les orientations d'une analyse conceptuelle s'inscrivant dans une perspective pragmatique (Nachi, 2006). On peut, en outre, admettre l'idée, joliment illustrée par Dieter Birnbacher, que « l'on ne peut atteindre les oasis des applications pratiques sans avoir auparavant parcouru l'une ou l'autre des "zones arides" de la théorie pure » (Birnbacher, 1994). En second lieu, un autre avertissement sera nécessaire : contrairement à ce que nécessite une

introduction à une thématique depuis longtemps délaissée, il peut être ici question moins d'un bilan de recherches encore à peine ébauchées (Nachi & de Nanteuil, 2006) que des indications analytiques, programmatiques et prospectives dont on voudrait qu'elles puissent servir de point de départ pour des investigations à la fois théoriques et empiriques plus ambitieuses.

- 4 Il m'a semblé pertinent de partir du champ lexical du mot compromis pour envisager la construction d'un concept théorique opératoire. Les concepts commun et analogique seront appréhendés dans leurs relations avec le sens commun et avec les usages variés selon les contextes. Chaque concept est ensuite abordé dans la perspective d'en délimiter le champ lexical et d'en déterminer les principales caractéristiques spécifiques. Enfin, j'ai repris la notion de grammaire pour déceler ce qui est commun aux deux concepts et pour poser les bases d'une réflexion ayant pour enjeu la construction sociale du compromis.

Les mots de compromis : champ lexical

- 5 Il n'est pas de tâche plus délicate que d'essayer de définir et de circonscrire de façon précise et, de surcroît, d'essayer d'élever au rang de concepts scientifiques des termes courants, banaux comme ceux d'*accord*, *entente*, *compromis*, *négociation*, *concession*, *arrangement*, *adaptation*, etc. qui sont nés des besoins pratiques, contingents et, de ce fait, sont chargés de connotations sociales, historiques et politiques qui les rendent aussi ambigus qu'insaisissables. Il est aussi difficile de définir les mots dont on se sert couramment et spontanément. Le langage ordinaire est en effet aussi fluide que polysémique.
- 6 Nous sommes si accoutumés à nouer des accords et à fabriquer des compromis que nous n'éprouvons plus le besoin d'y réfléchir, car, comme le dit Montaigne, « l'habitude en ôte l'étrangeté ». C'est que tout un chacun peut s'en servir sans nécessairement savoir ce qu'ils signifient plus précisément. Ludwig Wittgenstein a raison de dire « comme il m'est difficile de voir ce que j'ai *sous les yeux* ! » (Wittgenstein, 1990, p. 55). Il est en effet périlleux de rendre compte de l'évidence, de ce qui s'étale naturellement sous nos yeux. De telles affirmations s'appliquent tout particulièrement au compromis. Celui-ci est, telle l'évidence de la coutume, partie intégrante de notre univers social, de notre monde commun. S'en rendre compte, prendre la mesure de son importance et, autant que faire se peut, le rendre intelligible, paraît être une tâche semée d'embûches.
- 7 En dépit de ces difficultés, rien de plus nécessaire que de tenter d'élucider ces différents termes en cherchant à circonscrire le plus clairement possible leurs véritables significations et saisir avec justesse leurs utilisations. Chaque terme recouvre un « champ lexical » (Guiraud, 1974, pp. 1162-1164) et un « noyau de significations » que nous gagnerions à rendre intelligible. Pour ce faire, il importe de commencer par analyser lexicologiquement le sens de chaque terme, pour ensuite faire apparaître les liens sémantiques qui existent entre eux en tant que termes ayant un « air de famille » qui fait que, dans le langage ordinaire, ils sont souvent associés et employés comme synonymes. Il faut en outre tenir compte de ce que Claude Lévi-Strauss appelle le « déficit de

signification » (Lévi-Strauss, 1958, p. 22) qui fait que l'univers dans lequel évolue un mot ou un fait quelconque ne signifie jamais assez si l'homme ne lui confère pas un sens.

- 8 L'analyse des différents termes que couvre le champ lexical du compromis montre qu'il existe un ensemble d'occurrences qui entretiennent des relations réciproques avec le terme de compromis. Il s'agit d'un réseau de significations à la fois liées et différenciées dont l'étude permet d'éclairer le sens de chaque vocable, mais aussi le sens de leurs relations dans le même champ lexical. C'est, à mon sens, en partant de cette analyse qu'il devient possible d'opérer un passage du terme « commun » dont l'usage est répandu dans le langage ordinaire à un véritable concept. Il convient dès lors de voir comment procéder pour essayer d'élever jusqu'à un niveau conceptuel – donc scientifique – le mot compromis.

Des mots au concept : sens commun et sens analogique

- 9 Le travail de conceptualisation est indispensable à toute entreprise scientifique qui prétend stimuler notre faculté d'étonnement et aller au-delà de nos préjugés et habitudes de penser. C'est que l'activité scientifique « s'accompagne d'une très forte dépendance théorique » (Schlanger, 1991, p. 68). L'élaboration conceptuelle obéit donc à un raisonnement et à des procédures qui sont propres à ce type de travail intellectuel. Comme l'affirment Gilles Deleuze et Félix Guattari :

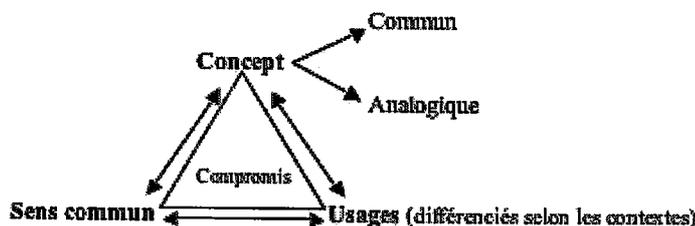
« Les concepts ne nous attendent pas tout faits, comme des corps célestes. Il n'y a pas de ciel pour les concepts. Ils doivent être inventés, fabriqués ou plutôt créés, et ne seraient rien sans la signature de ceux qui les créent » (Deleuze & Guattari, 1991, p. 11).

- 10 Ainsi donc, le concept de compromis est d'une certaine manière à inventer, à créer pour lui conférer le statut d'opérateur de représentations théoriques. Comment procéder ? En partant du champ lexical initial, des usages du langage ordinaire, mais en reconstituant le champ sémantique du mot compromis, en l'inscrivant dans une perspective pragmatique capable d'en faire une « idée neuve et féconde », selon l'expression de Claude Bernard. L'enjeu est de parvenir à la fabrication d'un concept opératoire qui permet de rendre intelligible la réalité qu'il décrit. Toutefois, comme le souligne Geneviève Médevielle :

« Une notion ne saurait être traitée comme un simple contenant portant l'étiquette de son contenu et qui serait indifférent aux usages qu'on en fait. Or, la notion commune de compromis n'est pas univoque selon les pratiques qu'elle décrit, ni selon les utilisateurs, qui la chargent péjorativement ou qui lui attribuent un sens positif. La notion commune de compromis implique que quelque chose se passe entre deux partenaires pour que soit trouvé un accommodement entre des intérêts différents, voire opposés » (Médevielle, 1998, p. 205).

- 11 Il importe, pour s'en tenir à la perspective pragmatique, de tenir compte des usages différenciés du terme en fonction des contextes et de ses significations

en acte, c'est-à-dire de sa *performance*, de son emploi effectif dans des situations concrètes. Cela passe par l'explicitation des relations triangulaires réciproques qui existent entre le terme commun de compromis, ses différents usages et sa conceptualisation potentielle. Cette relation triangulaire peut être représentée schématiquement comme suit :



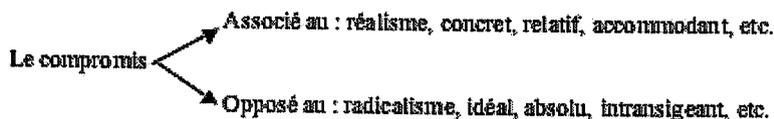
- 12 Bien évidemment, les usages du terme compromis sont multiples et variés et il serait vain de tenter d'en faire une énumération exhaustive. Il est possible, en simplifiant, de distinguer les principaux domaines d'usage – juridique, économique, social et politique – au sein desquels le compromis peut revêtir des acceptions spécifiques. Entre ces différents usages, il est possible d'identifier un champ lexical commun, sorte de noyau de significations présent quel que soit l'usage et quel que soit le champ d'application. Ce qui est commun, c'est un processus qui s'instaure entre des partenaires cherchant à parvenir à un accord au prix de quelques accommodements, adaptations et concessions réciproques entre des intérêts divergents. Je propose de désigner ce *premier type* de compromis comme *concept commun de compromis* ; j'y reviendrai plus loin.
- 13 Cependant, tout un pan des usages possibles reste non couvert par ce *premier type* de concept. Il suffirait de penser à tous ces usages renvoyant à des *constructions intellectuelles* et des configurations sociales et historiques qui, tout en étant constitutives de formes de compromis, ne supposent ni accords formels entre des partenaires, ni négociations, ni concessions réciproques. Pour couvrir ces multiples domaines d'utilisation, je propose de recourir à un *usage analogique et métaphorique du concept commun*¹. Il s'agit d'un *second type* pour lequel je propose de parler de *concept analogique de compromis*. Il faut maintenant revenir sur ces « deux types de concept » de compromis pour apporter davantage de précisions et en élucider les représentations théoriques.

Concept commun de compromis

- 14 L'inventaire des différentes occurrences du mot compromis permet d'identifier un champ sémantique commun aux divers contextes dans lesquels il est utilisé. En effet, dans la pratique, le compromis implique une forme d'échange, d'interaction entre des partenaires mus par l'idée de parvenir à un accord, de trouver un accommodement entre des principes ou des intérêts contradictoires. Cela suppose de la part des partenaires une volonté de s'entendre, de coopérer ; un effort d'adaptation, de renoncement, de concessions réciproques, c'est-à-dire une volonté de se mettre d'accord pour composer et suspendre ne serait-ce que momentanément le différend ou la discorde. Dans cette perspective, le concept de compromis fonctionne comme une catégorie sociologique que l'on peut mobiliser pour appréhender des réalités multiples : sociales, politiques, économiques, culturelles, axiologiques,

etc.

- 15 Ainsi, par exemple, dans la sphère politique, les discussions et délibérations dans l'espace public peuvent faire l'objet de compromis. De même, les tractations et alliances entre factions ou partis politique peuvent déboucher sur des accords que l'on qualifie de compromis politique.
- 16 Dans la sphère économique et sociale, dans le monde du travail ou au sein de l'entreprise, la réponse à des revendications ou le règlement de certaines relations conflictuelles aussi bien individuelles – par exemple entre un contremaître et un ouvrier – que collectives – entre partenaires sociaux : syndicat/patronat – nécessitent le recours à des négociations pour parvenir à un accord ou à une convention collective dont l'aboutissement passe par des transactions et des concessions mutuelles ayant pour prétention la formation d'un compromis satisfaisant.
- 17 Dans la vie quotidienne, plus généralement, les relations sociales étant faites entre autres de frictions, de tensions, d'oppositions, de divergences et parfois même de conflits ouverts, il faut bien que des compromis entre positions antagonistes soient construits. Les relations en sein de la famille, entre voisins ou même entre des individus qui ne se connaissent pas mais qui se trouvent dans une situation d'interaction, font parfois l'objet de discordes ou de disputes dont le règlement pacifique passe par l'élaboration d'un compromis. Il apparaît clairement que conflit et compromis vont de pair et sont, comme le dit Georg Simmel, dans « un rapport formel ». Comme l'affirme encore celui-ci, « parmi les moyens possibles d'achever le conflit... le compromis... » (Simmel, 1999, p. 340).
- 18 Le compromis en tant que concept commun peut donc être considéré comme un *mode de résolution de conflit* ou, plus généralement, comme une *forme de régulation sociale*, c'est-à-dire un moyen de maintien de la paix civique entre des partenaires en situation de désaccord ou de conflit. De ces considérations, on pourrait extraire les oppositions entre ce qui est associé et ce qui est opposé à l'idée de compromis :



- 19 Cependant, les pratiques du compromis peuvent occuper une place plus ou moins grande en fonction de l'organisation sociale et politique et des traditions culturelles. Ainsi, par exemple, dans le contexte de la société française marquée par le jacobinisme, l'omniprésence d'un État central fort et d'une organisation administrative très hiérarchisée où la prise de décision provient des sommets de l'État (*top/down*), la place réservée au compromis se trouve fortement réduite. En revanche, cette place est nettement plus importante dans des pays comme la Belgique, l'Allemagne et plus encore dans les pays anglo-saxons marqués par le pragmatisme. Il s'ensuit, comme le fait remarquer Ernst Troeltsch lors d'une conférence prononcée en Grande-Bretagne à la fin de sa vie, que l'usage de ce terme est moins péjoratif en anglais qu'en allemand. Et d'ajouter, « il est plus facile pour moi de confesser mon adhésion au principe de compromis ici que dans mon propre pays »². C'est que la Grande-Bretagne, « marquée par un certain pragmatisme politique et par l'empirisme philosophique, ne déprécie le *compromise* » (Médevielle, 1998, p. 207). Ce n'est peut être pas par hasard que l'auteur qui a écrit le premier traité sur le compromis fut un britannique : Lord John Morley qui publia, en 1874 à

Londres, *On Compromise*.

- 20 De même, dans la tradition républicaine américaine, le compromis bénéficie d'une place de premier plan en raison du rôle qu'il a pu jouer dans l'édification du système politique fédéral du pays marqué justement par le pragmatisme de ses fondateurs (Rakove, 1987). À cet égard, Francis Biddle écrit :

« Il est bien sûr évident pour tout Américain que toute notre vie nationale est construite sur le compromis et que la grande institution, la Constitution américaine, de laquelle nous tirons la force de notre vie publique, est en elle-même une série de compromis, petits et grands : les compromis entre les États et le gouvernement fédéral, entre le pouvoir central et celui des périphéries ; entre, pour être réaliste, les intérêts sudistes des planteurs du Sud et ceux des fermiers et des pêcheurs de la Nouvelle Angleterre » (Biddle, 1957, pp. 1-2).

- 21 Le compromis renvoie à des pratiques différenciées, à des réalités multiples ; il est *l'art du possible*. Pour des raisons de différences culturelles, historiques ou encore pour des raisons liées au passé politique de chaque pays, il apparaît donc indispensable de faire la différence entre les divers usages du compromis et les façons plus ou moins dépréciées de sa place dans l'espace social et politique. Le compromis est une forme sociale dont la cristallisation et la stabilisation s'ajuste au sens des réalités, pour emprunter cette expression à Isaiah Berlin (Berlin, 1996).
- 22 J'ai proposé de parler dans ce cas de *concept commun* dans la mesure où le compromis se révèle être une marque des relations humaines, une activité pratique indispensable au maintien du lien social, au déroulement des échanges et transactions de toutes sortes. Il suppose des actions réciproques, des transactions, une négociation, une coopération, des concessions, etc.
- 23 Cependant, cette acception ne recouvre pas tous les usages possibles du terme de compromis. Tout un pan de la réalité reste donc non couvert par un tel concept. Il est, en effet, des situations où il est question de compromis sans qu'il y ait nécessairement échanges immédiats entre des partenaires, sans qu'il y ait des concessions explicites ou des négociations. Dans ces cas de figure, le *concept commun* dont on vient de préciser les contours, s'avère inapproprié parce que le compromis renvoie moins à des pratiques existantes qu'à une *construction intellectuelle* ou une *configuration idéale*. Pour rendre compte de celle-ci, je propose de recourir à un *usage métaphorique* et analogique du terme compromis. Voyons comment il est possible de définir ce *concept analogique*.

Concept analogique de compromis

- 24 Aux usages communs du compromis, il convient donc d'ajouter les utilisations *analogiques* qui ne se réfèrent pas nécessairement à des échanges ou à des activités sociales, mais renvoient à des *processus de constructions intellectuelles et symboliques*, à des *représentations événementielles* qui combinent, agencent et articulent des idées, des principes, des visions du monde, des valeurs, des pratiques, etc. distincts. De la rencontre ou confrontation de ces éléments hétérogènes, émerge comme un *procès dialectique* qui, de la dualité de deux termes antinomiques, fait naître un *nouvel espace du possible*, sorte de synthèse hybride dont la particularité est de

dépasser la somme des éléments initialement en présences. C'est le cas par exemple de l'opposition entre tradition et modernité, entre l'idéal et le réel, entre l'universel et le particulier, etc. Le compromis s'avère ici une *configuration intellectuelle* qui, à un moment donné, se cristallise et se stabilise, donnant lieu à la formation d'une forme sociale *sui generis*. Tension, contradiction, relations dialectiques, syncrétisme, discussions, accommodation créative, etc. sont les termes par lesquels se caractérise ce type de compromis.

Le compromis exprime des tensions entre :

- Le littéral/le métaphorique
- L'idéal/le réel
- L'universel/le particulier
- L'absolu/le relatif
- Le moderne/le traditionnel

- 25 Ce genre de compromis n'implique ni négociation ou transaction formelle, ni concession au sens propre du terme et encore moins un quelconque accord en bonne et due forme.

« Avec de tels compromis, ce n'est plus tant la notion d'accord et de coopération qui domine, mais celle de *Spannung*. La "tension" devient un élément caractéristique pour penser le compromis. Avec une telle utilisation du mot "compromis" dans un sens analogique, pour parler de la relation entre deux pôles antonymiques, une dualité commence à apparaître : le compromis est d'une part l'expression d'un vécu et d'une pratique, mais d'autre part il exprime aussi une conception déjà objectivée de relations, non sans lien analogique avec la pratique, mais susceptible de la déborder largement. Un nouvel espace de pensée est ouvert par le procès analogique » (Médevielle, 1998, p. 209).

- 26 La dimension analogique du compromis appelle quelques commentaires et précisions afin d'en mesurer les enjeux. Pourquoi en effet recourt-on à l'analogie ? L'enjeu est méthodologique dans la mesure où la prétention est de construire un concept opératoire susceptible de rendre compte d'une configuration intellectuelle composite qui, sans ce procès analogique, serait restée insaisissable d'un point de vue théorique en termes de compromis. Le *raisonnement analogique* permet, on le sait, d'établir par l'imagination des correspondances, des rapprochements fondés sur des rapports de similitudes entre plusieurs objets de pensée différents. La linguistique fournit une illustration de ce procès analogique : c'est l'action assimilatrice qui fait que certaines formes (langagière, sémantiques, etc.) changent sous l'influence d'autres formes auxquelles elles sont associées dans l'esprit et qui détermine des créations conformes à des modèles préexistants. À cet égard, l'analogique se fonde sur des rapports de correspondance et non sur un *principe d'identité*, ce qui fait son caractère imparfait. Il relève de ce que Judith Schlanger appelle la « pensée inventive ». Selon cet auteur,

« La réussite de l'analogie ne consiste pas à développer systématiquement, trait à trait, le détail des correspondances. Et une correspondance imparfaite n'est pas nécessairement l'échec de l'analogie. En disant que le modèle analogique est moins une représentation qu'un langage, on déplace sa réussite et son échec du côté de ce qu'il rend possible, du côté de ce qu'il donne à dire. La fonction des modèles analogiques n'est pas directement cognitive mais avant tout

heuristique : elle est de donner à voir et de donner à dire, d'étendre et d'enrichir l'espace traitable » (Schlanger, 1991, p. 86).

- 27 Le concept analogique de compromis est donc un *concept heuristique* qui, en partant d'une correspondance imparfaite, permet d'étendre l'analyse à des configurations intellectuelles ou historiques constituées d'éléments contradictoires, voire opposés, et traversés par des tensions : entre absolu et histoire, entre universel et particulier, entre passé et présent, etc. Une illustration significative peut être trouvée dans la manière dont Ernst Troeltsch se sert de la notion de compromis pour penser la relation du christianisme au monde et à la culture, la relation de l'absolu à l'histoire ; la relation entre religion et société. Le concept de compromis permet justement d'instituer l'absolu dans l'histoire ; il est ce qui caractérise le cours de l'histoire ³.
- 28 Ainsi, en se basant sur le raisonnement analogique, il devient possible d'effectuer « un rapprochement et un rapport de convenance entre la notion commune de compromis, qui suppose une médiation entre des intérêts opposés, et un type de relation entre pôles antinomiques. La convenance est sélective dans la mesure où il n'y a pas correspondance exacte entre les deux types de compromis » (Médevielle, 1998, p. 209).
- 29 En définitive, les deux concepts de compromis ont des ressemblances qui se chevauchent, mais ils ne se confondent pas ; ils ont ce que Ludwig Wittgenstein appelle un « air de famille ». Cette notion est extrêmement importante pour préciser notre façon de considérer les concepts que nous utilisons. D'une part, elle permet d'éviter de succomber à la tentation, qui guette tout chercheur, d'essentialiser les concepts dont il se sert. D'autre part, elle suppose de reconnaître le caractère « vague » de bons nombres de termes que nous utilisons et qui ne peuvent pas avoir de définition stricte. Enfin, la notion d'air de famille implique une *pensée inventive* permettant de faire des rapprochements entre les usages différenciés d'un même concept. À cet égard, Ludwig Wittgenstein soutient justement

« qu'il n'est pas nécessaire, pour comprendre ou expliquer un concept, de pouvoir en donner une définition caractéristique par caractère, ce qui impliquerait que le concept en question ait des bords nets. Le plus souvent nous utilisons les termes conceptuels sans signification nettement délimitée ; c'est notamment le cas du concept de jeu qui est le concept d'air de famille par excellence. Un réseau compliqué de ressemblances qui se chevauchent et s'entrecroisent unit les jeux et nous autorise à parler du concept de jeu » (Chauviré & Sackur, 2003, p. 5).

Grammaires de compromis

- 30 Les développements précédents ont permis de distinguer deux principaux *concepts idéal-typiques* de compromis, intéressants pour le raisonnement sociologique. Cette distinction permet notamment de répondre aux objections avancées contre le recours au terme de compromis en l'absence de négociation, de concession et de conflit réel. Le recours à l'analogie rend explicite en termes de compromis deux modes de pensée ou deux réalités intellectuelles contradictoires. On peut considérer que l'application de ces deux concepts permettra de couvrir les diverses sphères politique, économique et sociale ainsi que les configurations intellectuelles et historiques où divers compromis sont à l'œuvre.

- 31 Toutefois, on est en droit de s'interroger sur les caractéristiques spécifiques des compromis dans chacune des sphères. Cela conduira à distinguer plusieurs formes de compromis : selon leurs niveaux d'intensité ou leur ampleur ; selon la taille et la qualité des acteurs engagés dans leur construction ; selon qu'il s'agit de compromis microsociaux ou de compromis macro-sociaux, etc. La réponse à ces interrogations permettra l'établissement des règles grammaticales constitutives de ces formes diversifiées de compromis.
- 32 Comme chacun sait, de manière générale, la grammaire se déploie à un double niveau : il y a la grammaire du langage ordinaire dont l'observance est souvent implicite et il y a la grammaire des manuels, plus formelle, dont la reconstruction est souvent faite à partir de la langue parlée et suppose, de ce fait, un usage savant de la langue⁴. Cette grammaire qui explicite les règles implicites du langage ordinaire permet un usage des mots dans des contextes non prévus initialement, c'est-à-dire un usage extensif, analogique. La pragmatique nous enseigne que le langage ordinaire est aussi ambigu que fluide et que ce sont ces qualités qui rendent possible l'intercompréhension, l'interaction et la coopération (Nachi, 2003). La non-congruence est la condition de la communicabilité humaine. La possibilité du malentendu est ce qui rend possible l'échange et la négociation.
- 33 On est tenté d'établir un parallèle entre ces deux niveaux grammaticaux et les grammaires du compromis que nous cherchons à mettre au jour. À l'instar du langage ordinaire, le compromis est marqué du sceau de l'ambiguïté et de la polysémie. Comme lui, il est à la fois imparfait et inachevé, mais il obéit à des règles grammaticales. À partir de ces règles implicites à l'œuvre dans les processus sociaux de construction de compromis, il est possible d'extirper des règles explicites, de reconstruire les sens et de comprendre les logiques. Pour reconstruire le sens commun dans une perspective scientifique, nous avons besoin d'un concept qui permet de lire, de rendre intelligible non seulement les significations ordinaires du compromis mais aussi les grammaires communes à des réalités différenciées.
- 34 Toute une foule de questions viennent aussitôt à l'esprit :
- D'abord, de quelle sorte de compromis pouvait-il s'agir : d'un « compromis de droit », en tant que mode de régulation politique ; d'un « compromis de fait », en tant qu'administration de la paix civile et d'apaisement des luttes sociales ; du compromis comme refus de la dictature de « l'administration des choses » ?
 - Ensuite, comment considérer le compromis par rapport au consensus, à la négociation, à la délibération et surtout comment le penser par rapport aux notions fondamentales de « pacte politique » et de « contrat social » ?
 - Enfin, quelles sont les conditions nécessaires à la formation de compromis viables ? Comment distinguer un « bon » d'un « mauvais » compromis, un compromis « juste » d'un compromis « injuste » ? Pour répondre à ces questions, nous devons analyser les circonstances qui favorisent ou qui entravent la fabrication de compromis, étudier les processus de leur légitimation.
- 35 À présent, on sait que le compromis désigne dans les faits plusieurs formes et activités sociales et il importe de ne pas les confondre ; on sait également que nous disposons de deux concepts fondamentaux mobilisables pour rendre

intelligibles des réalités multiples. Je propose, pour conclure sur ce point, de retenir momentanément trois types de compromis :

- Le compromis renvoyant à un *accord explicite* entre des parties en conflit ou en désaccord. Il désigne une *forme de régulation*, un *mode de résolution de conflit* parfois matérialisé dans un acte formel ou un objet, par exemple la signature d'une convention collective fruit de compromis entre plusieurs revendications et des intérêts contradictoires.
- Le compromis renvoyant à un *processus d'adaptation et d'ajustement social*. Il désigne une *activité sociale ordinaire*, quotidienne, banale qui ne prend pas forcément la figure d'un conflit ouvert mais plutôt d'une divergence ou d'un différend se résolvant dans le mouvement même de l'action, au moment où elle surgit, impliquant des processus sociaux d'ajustement et d'accommodation.
- Le compromis renvoyant à une *construction intellectuelle et historique*. C'est le cas, par exemple, du « compromis fordiste » qui est une *construction scientifique* forgée par l'école de la régulation pour illustrer un mode de relations sociales, en vigueur au XXe siècle et congruent avec un mode de production et d'organisation des firmes. Dans ce cas il n'y a ni négociations ni concessions explicites entre des acteurs sociaux. Il y a tout au plus ce que les théoriciens de la régulation appellent un « arrangement institutionnel » implicite impliquant un partage des tâches entre le social et l'économique. C'est aussi le cas, dans l'exemple cité plus haut, du compromis entre absolu et histoire thématique par Ernst Troeltsch.

36 On pourrait multiplier les exemples, mais cela nécessite une démarche inductive permettant de fonder ces typologies sur des données empiriques.

Conclusion

37 La réflexion sur le compromis se doit de s'éloigner des logiques d'opposition et des positions antinomiques, car le propre de l'idée de compromis est d'éviter les extrêmes et toutes les formes de radicalité. Elle suppose que l'on s'écarte d'une certaine conception de la « raison pure », chère à Emmanuel Kant, et de toutes les espèces d'essentialisme afin de chercher ses fondements dans une « raison pragmatique ». La renonciation à la « solution parfaite » est dès lors ce qui caractérise le compromis. C'est que celui-ci est toujours un moyen terme, une construction hybride dont les manifestations relèvent de plusieurs ordres de réalité, d'une pluralité d'ordres de grandeur, selon la terminologie de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (Boltanski & Thévenot, 1991).

38 Le compromis est le produit de processus contradictoires continus, mais inachevés, dont l'aboutissement n'est jamais prédéterminé à l'avance. Pour cette raison, la part du hasard dans la construction sociale du compromis est plus grande que celle de la nécessité. Cette indétermination est ce qui fait son originalité, mais aussi sa fragilité et son caractère inachevé. L'idée de processus perpétuel et de dynamique incessante à l'œuvre dans la construction de compromis supposent sa réversibilité et font de lui une configuration en perpétuelle évolution, jamais définitive, jamais close.

39 Je dirais pour terminer que le compromis est une figure centrale – et non un

pis-aller ou un simple concept opérationnel – pour arbitrer des tensions et des conflits, religieux, politiques et culturels. Le vaste domaine du compromis et la variété des situations – sociales, politiques, culturelles, religieuses – dans lesquelles il intervient montrent non seulement l'ampleur du sujet mais la diversité et l'actualité des questions en jeu aujourd'hui. Tout le monde admet l'importance du pluralisme actuel des valeurs et des principes éthiques, tout autant que celui de la diversité des cultures. La question est la suivante : comment, dans l'ébranlement actuel des repères traditionnels, éviter à la fois un *objectivisme* borné, aboutissant à un universalisme abstrait, et un *subjectivisme* excessif, aboutissant à un relativisme total ? Mais dans cette perspective, le questionnement sur la diversité des cultures ne saurait s'en tenir au débat sur les valeurs et les convictions religieuses.

- 40 En mobilisant cette réflexion sur le concept de compromis, l'enjeu est de tenter de trouver une *via media*, qui aboutit en fait à des compromis tout autant pratiques que théoriques. Mais quel fondement conférer à ces compromis ? Il s'agit d'un fondement *pragmatique* qui, d'une certaine manière, permet de penser ce que nous faisons. En effet, pour sortir de l'impasse à laquelle mène inéluctablement l'opposition universalisme *versus* relativisme, il importe d'envisager la question de la différence et de la diversité *pragmatiquement*, c'est-à-dire à la lumière d'une mise à l'épreuve de la pratique de certains principes fondamentaux, tel que la reconnaissance de l'Autre, le respect de la dignité de la personne, l'acceptation de la différence, etc. Dès lors, les deux positions – universaliste/relativiste –, à première vue inconciliables, ne saurait être opposées d'une manière absolue dans la mesure où toutes deux seront mises à contribution ; toutes deux se rejoignent finalement pour former un moyen terme, pour trouver une *via media*.
- 41 Au-delà de la diversité culturelle, de la multiplicité des mondes sociaux, de la variété des valeurs, une même question demeure : comment construire un monde pluriel, mais commun ? Comment cohabiter dans la différence, mais sans indifférence ? Comment rendre les différences compatibles ? Comment préserver la diversité culturelle ? En somme, comment organiser, comment gouverner la vie des individus, des groupes sociaux et celle de la Cité en tenant compte de leur diversité et en reconnaissant leur spécificité ? Nous devons donc réfléchir aux structures politiques et sociales les mieux adaptées. Et pour commencer, notre tâche sera de jeter les bases d'une philosophie sociale et politique adaptée à un monde pluriel où coexistent des valeurs conflictuelles, c'est-à-dire un monde commun de coopération. L'ambition de cette philosophie sociale et politique est de repenser de fond en comble les pactes politiques, les contrats sociaux qui ont jusqu'à présent gouverné nos sociétés. La réflexion sur les deux concepts fondamentaux de compromis développée ici est le prélude pour poser les bases de cette philosophie sociale et politique, car sans ce travail de conceptualisation, on ne peut construire de véritable théorie du compromis.

Bibliographie

- BERLIN I. (1996), *Le Sens des réalités*, Paris, Éditions des Syrtes
- BIDDLE F. (1957), « Necessity of Compromise », dans MAC IVER R.M. (ed.), *Integrity and Compromise. Problems of Public Private Conscience*, New York, Harper & Brothers
- BIRNBACHER D. (1994), *La Responsabilité envers les générations futures*, Paris, Presses universitaires de France

- BOLTANSKI L. & L. THÉVENOT (1991), *De la Justification. Les Économies de la grandeur*, Paris, Éditions Gallimard
- CHAUVIRÉ C. & J. SACKUR (2003), *Le Vocabulaire de Wittgenstein*, Paris, Éditions Ellipses
- DELEUZE G. & F. GUATTARI (1991), *Qu'est-ce que la Philosophie ?*, Paris, Éditions de Minuit
- GUIRAUD P. (1974), article « Lexicologie » dans *Encyclopaedia Universalis*, vol. 10
- LAKOFF G. & M. JOHNSON (1985), *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit
- LÉVI-STRAUSS C. (1958), *Anthropologie structurale*, Paris, Éditions Plon
- MÉDEVIELLE G. (1998), *L'Absolu au cœur de l'histoire. La Notion de compromis chez Ernst Troeltsch*, Paris, Éditions du Cerf
- NACHI M. (2003), *Éthique de la promesse. L'Agir responsable*, Paris, Presses universitaires de France
- NACHI M. (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Éditions Armand Colin, Préface de Luc Boltanski
- NACHI M. & M. DE NANTEUIL (2006), (dir.), *Éloge du compromis. Pour une Nouvelle pratique démocratique*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant
- RAKOVE J. N. (1987), « The Great Compromise: Ideas, Interests, and the Politics of Constitution Making », *The William and Mary Quarterly*, Vol. 44, n° 3, pp. 424-457
- SCHLANGER J. (1991), « La pensée inventive », dans STENGERS I. & J. SCHLANGER, *Les Concepts scientifiques. Invention et pouvoir*, Paris, Éditions Gallimard
- TROELTSCH E. (1990), *Religion et Histoire*, Genève, Éditions Labor et Fides, chap. IV « De la contingence des vérités historiques », pp. 229-262
- TROELTSCH E. (1996), *Histoire des religions et destin de la théologie*, Paris/Genève, Éditions Cerf-Labor et Fides, sp. pp. 10-19
- SIMMEL G. (1999), *Sociologie*, Paris, Presses universitaires de France
- WITTGENSTEIN L. (1990), *Remarques mêlées*, trad. de l'allemand par Gérard Granel, Mauvezin, Éditions Trans-Europ-Repress

Notes

- 1 Nous savons notamment depuis les travaux de George Lakoff et Mark Johnson que la métaphore joue un rôle capital dans le langage et la pensée de tous les jours. Plus encore, il y a certains aspects de notre expérience dont on ne peut parler que de façon métaphorique, tout simplement parce que les concepts que nous utilisons pour en rendre compte sont d'emblée métaphoriques (Lakoff & Johnson, 1985).
- 2 Voir Ernst Troeltsch, « Politics, Patriotism, Religion », p. 166 ; cité dans Médevielle (1998, p. 207).
- 3 Cette thématique est récurrente dans l'œuvre d'Ernst Troeltsch, voir entre autres Troeltsch (1990 et 1996).
- 4 Il convient de préciser que mon approche n'implique aucunement une dévalorisation quelconque du langage ordinaire ou du sens commun, mais suppose la polysémie. Le savoir et le langage scientifiques ne sont pas mieux ou plus nobles que le savoir et le langage ordinaires.

Pour citer cet article

Référence électronique

Mohamed Nachi, « Concept commun et concept analogique de compromis : « un air de famille » », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 04 février 2010, Consulté le 24 mai 2010. URL : <http://sociologies.revues.org/index3097.html>

Auteur